

Le Président expose au Conseil Syndical qu'afin de régulariser articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes

RF
AUCH
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/11/2023
032-200093920-DE_2023_021-DE

ux
its
es

Fonctionnement		0,00	0,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00€	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2315 (041)	Installation, matériel et outillage technique	0.00€	+9 000.00€
2031(041)	Frais d'étude	+9 000.00€	0.00€
TOTAL INVESTISSEMENT		9 000,00€	9 000,00€
TOTAL		9 000,00€	9 000,00€

DESENLIS BENOIT, Président, invite Le Conseil Syndical à voter ces crédits
Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré au SIAEP de Vic-Fezensac, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

SIAEP DE VIC-FEZENSAC
26 Av. de la République
32190 VIC-FEZENSAC
Tél. : 05.62.64.42.77
contact@siaepvic.fr
Siret : 200 093 920 00011

Au SIAEP de Vic-Fezensac, le 14/11/2023
DESENLIS BENOIT, Président



1

1

1
